

SOMMAIRE

Protection des données personnelles et transparence des autorités	2
Politique énergétique communale	3
Mobilité aux quatre coins du canton	4
Mobilservice, un site internet sur la mobilité durable	5
Informations diverses	6

Ont participé à la rédaction de ce numéro:

Audrey Delmonico, Service de la mobilité (ado)

Axel Marion, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (amn)

Silvana Palagi, Service des communes et des relations institutionnelles (spi)

Ruth Pfeiffer, Département des infrastructures (rpr)

Christian Raetz, Chancellerie d'Etat (crz)

Dominique Reymond, Service de l'environnement et de l'énergie (drd)

Plate-forme: 1er dossier clé

En avril 2008, le Conseil d'Etat vaudois, l'Association de communes vaudoises (AdCV) et l'Union des communes vaudoises (UCV) décidèrent la création d'une plate-forme permanente destinée à favoriser la collaboration entre l'Etat et les communes dans tous les domaines de politiques publiques concernant l'institution communale. Cette structure a prouvé sa raison d'être dès son premier dossier, consacré à la réforme policière. Le Protocole d'accord qui marque ce premier succès concrétise aussi la volonté des deux soussignés de présenter un contre-projet indirect à l'initiative d'Artagnan.

Le projet, élaboré au terme de neuf séances nourries, a débouché sur la signature d'un protocole d'accord. Là où près de vingt années de palabres n'avaient jusqu'ici conduit à rien en matière de coordination policière élargie, la Plate-forme canton-communes a au contraire permis d'élaborer, dans le respect des intérêts respectifs des différents partenaires impliqués, un modèle sécuritaire clair et équitable.

Celui-ci offre aux communes – ou aux associations de communes – d'assumer davantage de compétences en la matière, à condition que celles-ci soient aptes à assurer un service continu. Au canton serait confiée la surveillance

de l'ensemble du système, en commençant par l'accréditation des corps de police éligibles. Le commandant de la police cantonale présiderait en outre une direction dite opérationnelle, rassemblant le commandant de la police municipale de Lausanne et celui d'un autre corps communal, dont la mission serait de définir les objectifs sécuritaires et de coordonner l'engagement de la force publique. De son côté, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement formerait avec trois municipaux de police, dont celui de Lausanne, un conseil de sécurité chargé de définir les grands axes de la politique de sécurité du canton.

Neutre sur le plan financier, moyennant une légère adaptation à la baisse du coefficient cantonal d'impôt et à la hausse du montant de l'impôt communal, ce projet est actuellement soumis aux membres de l'UCV, de l'AdCV et aux départements de l'Etat. Sa ratification est garante d'un niveau de sécurité uniforme sur l'ensemble du territoire cantonal, plus cohérent et plus proche du citoyen aussi.

*Philippe Leuba,
Président de la Plate-forme
canton-communes,
Chef du Département de l'intérieur
Jacqueline de Quattro,
Cheffe du Département de la
sécurité et de l'environnement*

Comité de rédaction

Eric Golaz, SeCRI
Silvana Palagi, SeCRI
Pierrette Roulet-Grin, Préfète

Contact: Service des communes et des relations institutionnelles
Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
mailto: info.secri@vd.ch

Protection des données personnelles et transparence des autorités

Une nouvelle loi

La protection des données est devenue un domaine d'action indispensable à la sauvegarde de la vie privée et des libertés de chacun, face au traitement croissant et à la transmission toujours plus aisée de nombreuses informations.

La nouvelle loi sur la protection des données personnelles (LprD) est entrée en vigueur le 1er novembre 2008. Elle vise à protéger toute personne contre l'utilisation abusive des données qui la concernent et s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Constitution vaudoise. Elle tient également compte des récentes dispositions fédérales et des exigences du droit communautaire en la matière.

La loi fixe les limites dans lesquelles les données peuvent être traitées, en tenant compte à la fois des intérêts des personnes et de la nécessité pour les collectivités publiques de recueillir, utiliser et éventuellement transmettre des données pour accomplir leurs tâches.

Les communes sont également soumises

Les autorités cantonales ainsi que les communes, les ententes, associations, fédérations, fractions et agglomérations de communes sont soumises à cette législation.

Tout traitement de données personnelles devra ainsi être rendu conforme aux conditions posées par la loi dans

un délai cinq ans. Les systèmes de vidéosurveillance devront quant à eux se conformer dans un délai de trois ans, notamment pour ce qui est de leur base légale.

A signaler que toute installation de vidéosurveillance est soumise à autorisation du préposé.

La constitution de tout fichier comprenant des données personnelles devra préalablement être annoncée au préposé.

Le préposé cantonal

Afin de veiller à l'application de la loi, le Conseil d'Etat a nommé M. Christian Raetz comme préposé cantonal à la protection des données et à l'information. Il entrera en fonction au 1er janvier 2009. S'il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat, la loi garantit son indépendance. Il a été nommé pour une durée de six ans.

Son rôle consiste en particulier à surveiller l'application des prescriptions relatives à la protection des données. Il devra également informer et sensibiliser aux règles applicables en la matière. Il se tient à disposition des communes pour toutes les questions qui ont trait à l'application de la loi sur la protection des données personnelles.

Le préposé est par ailleurs chargé d'informer sur les modalités d'accès aux documents officiels selon les principes de la loi sur l'information (LInfo). (crz)

Renseignements

Christian Raetz,
Préposé cantonal à la protection des données
Chancellerie d'Etat
1014 Lausanne

Tél.: 021.316.40.64

christian.raetz@vd.ch

Sensibilisation à la protection des données

Conformément aux exigences de sa fonction, le préposé doit promouvoir la protection des données et informer sur les exigences en la matière.

Dans le cadre des formations «L'Etat pour les communes», il a ainsi prévu des cours de sensibilisation à l'attention des autorités et responsables communaux:

«**Nouvelle loi sur la protection des données personnelles: principes et conséquences**». Une première session se déroulera le 1er avril 2009 de 17h15 à 19h15.

Le préposé propose également un cours sur la loi sur l'information :

«**Transparence de l'administration et accès aux documents officiels**». La première session se déroulera le 3 mars 2009 de 17h15 à 19h15.

Inscriptions en ligne:
cep@vd.ch

Catalogue/ cours l'Etat pour les communes:

<http://www.cep.vd.ch>

Politique énergétique communale

Il existe indiscutablement, au niveau des autorités communales, une forte volonté d'agir dans le domaine de l'environnement en général et de l'énergie en particulier.

Cependant, au milieu du déferlement quasi quotidien d'informations de toutes sortes, parfois contradictoires, le responsable communal a de quoi se sentir quelque peu désemparé.

Un espace d'autonomie pour chaque commune

Il existe pourtant, entre les actions individuelles des citoyens et les domaines de compétences du Canton ou de la Confédération, un espace spécifique dans lequel chaque commune peut mener une politique énergétique originale et efficace.

Pour les communes d'une certaine taille, l'Association Suisse énergie pour les communes propose le label Cité de l'énergie, voire une certification European Energy Award Gold.

Toutefois, pour de nombreuses communes vaudoises, dont on rappellera que 7 sur 10 ont moins de 1'000 habitants et la moitié moins de 500, ce label, par ailleurs excellent, nécessite des ressources dont la plupart ne disposent pas.

Un appui cantonal

Fort de ce constat, et s'appuyant sur la loi vaudoise sur l'énergie qui incite les communes à participer à l'application de la politique énergétique, le canton va mettre prochainement à la

disposition des communes intéressées des outils destinés à les aider dans l'élaboration de leur propre concept énergétique communal.

Un outil de diagnostic

Le premier de ces outils consiste en une documentation et un petit programme informatique qui vont guider le responsable communal, même non spécialiste, vers la réalisation d'un profil énergétique de sa commune.

Celui-ci mettra en évidence, un peu à la manière d'une «étiquette énergétique», certaines valeurs caractéristiques et indicateurs tels que les émissions de CO2 par habitant, la consommation annuelle d'énergie primaire ou le potentiel en énergies renouvelables, par exemple.

Cet « état des lieux » constitue un préalable indispensable sur la base duquel des objectifs peuvent ensuite être fixés et les meilleures mesures pour les atteindre définies.

Un outil d'aide à la réflexion et à la décision

Pour guider cette réflexion vers un concept énergétique cohérent et adapté, des outils seront également proposés sous la forme de documentation, d'un programme d'aide à la décision, de conseils spécialisés et d'une liste de mesures adaptées.

Cette action d'appui aux communes désireuses de mettre sur pied leur propre politique énergétique est utilisable par n'importe quelle

commune ou groupe de communes, mais est surtout conçue à l'intention de celles comptant une population inférieure à 2'000 - 3'000 habitants.

Il ne s'agit toutefois pas d'une démarche «au rabais» mais d'un processus basé sur celui du label Cité de l'énergie. Des communes (ou des groupes de communes) particulièrement motivées pourraient d'ailleurs tout à fait utiliser la démarche proposée comme première étape avant de rejoindre le processus de certification «officiel» Cité de l'énergie.

Par ailleurs, la thématique de l'énergie constitue un volet particulier d'une démarche plus large à laquelle ont déjà été invitées les communes, à savoir la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

Des séances d'information prévues en 2009

Des informations plus précises seront envoyées aux Municipalités dans les premiers mois de l'année prochaine et des rencontres seront organisées, probablement durant les mois de mai et de juin, pour présenter plus précisément la démarche. (drd)

Renseignements

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)
Division énergie
Ch. des Boveresses 155
1066 Epalinges
Tél: 021.316.95.50
dominique.reymond@vd.ch

Mobilité aux quatre coins du canton

La Semaine de la mobilité dans le Canton de Vaud s'est déroulée du 19 au 28 septembre 2008.

Une participation importante

A l'initiative du Service cantonal de la mobilité, toutes les villes et plusieurs communes vaudoises – regroupant plus de la moitié des habitants du canton – ont mis sur pied des actions destinées à promouvoir les mobilités durables: marche, vélo, transports en commun.



Des localités redécouvertes

Ainsi, des panneaux de signalisation ont indiqué la durée de trajets effectués à pied ou à vélo pour se rendre à des points clés, des élèves et des familles ont (re)découvert leur localité en suivant l'itinéraire d'un rallye pédestre tout en répondant à des questions sur la mobilité.

Plusieurs administrations communales ont participé à l'action «ça marche!» destinée à sensibiliser les collaborateurs à l'activité physique au quotidien: munis

d'un podomètre, ils ont pu calculer le nombre de pas effectués chaque jour et découvrir, sur une carte géographique, l'équivalent de la distance totale parcourue.

Ailleurs, des essais de vélos électriques, des cours de conduite cycliste ou la diffusion de cartes Mobilis permettant de «tester» les transports publics ont également rencontré un franc succès.

D'autres actions, telles que des balades, des conférences, des inaugurations de pistes cyclables ou de lignes Pédibus ont aussi émaillé cette semaine.

Des résultats très encourageants

Avec le soutien du canton, la mise sur pied de la Semaine de la Mobilité témoigne néanmoins d'un solide engagement de la part des communes qui y participent. Le résultat est réjouissant, aussi bien sur le plan de la participation que de la qualité et du nombre des manifestations proposées.

A l'intention des entreprises et des administrations communales, un forum sur la mobilité d'entreprise a été organisé. Il a attiré plus de 100 participants qui ont ainsi pu se familiariser avec la thématique des déplacements pendulaires de leurs collaborateurs. A cette occasion, l'entreprise Jaeger-Le Coultre au Sentier a reçu un prix pour son plan de mobilité d'entreprise.

La prochaine édition

Pour 2009, il est prévu de proposer une ou deux ac-

tions «génériques», simples à mettre en place, qui pourront être également reprises par de petites communes si elles le souhaitent. Comme par le passé, le Canton apportera son soutien par la réalisation d'une campagne de communication commune.

Les précisions pour cette nouvelle édition seront données au printemps prochain. En attendant, les pages consacrées à cet événement sur le site cantonal (www.vd.ch/mobilite) donnent un large aperçu du programme 2008. Une adresse de contact permet, cas échéant, de soumettre des propositions, questions et observations, toutes bienvenues !

(rpr)



Des flèches de signalisation indiquent la durée des trajets effectués à pied ou à vélo. Ici, le socle a été décoré par des élèves. (Commune de Romanel-sur-Lausanne)

Renseignements courriel:

semainemobilite@vd.ch

ou internet:

www.vd.ch/mobilite

Mobilservice, un site internet pour tout connaître sur la mobilité durable

Soucieux de favoriser une mobilité plus durable, le Service de la mobilité du Département des infrastructures du Canton de Vaud est partenaire de Mobilservice depuis 2004.

Il s'agit d'une plate-forme Internet suisse qui rassemble de nombreuses informations et des conseils dans le domaine de la mobilité. Le site s'organise en plusieurs onglets.

Des communes en exemple

La rubrique «Mobilservice pratique» s'adresse avant tout aux communes et contient de nombreux dossiers téléchargeables.

Chacun décrit un projet concret mis en place dans une commune du pays et donne les détails pratiques pour sa réalisation.

Il en existe par exemple sur les zones à vitesse limitée, les incitations au report modal, les groupes consultatifs vélo, les pédibus, la promotion du CarSharing, etc.

Des dossiers, un agenda

Une autre rubrique, véritable bibliothèque virtuelle, propose une multitude d'informations techniques sur



les nouveautés et ce qui se fait en matière de mobilité durable.

Les derniers dossiers traitent par exemple: de l'avenir de la mobilité dans la région lémanique, d'expériences d'espaces partagés sur les routes principales, de politiques de la circulation et la mobilité urbaine, de constats sur la mobilité des enfants et des adolescents. Un moteur de recherche permet de trouver rapidement un dossier relatif à un sujet spécifique.

Il existe aussi un agenda qui annonce les événements (séminaires, colloques, journées de formation continue, etc.) ayant trait à la mobilité.

Une newsletter

Pour obtenir régulièrement des informations, il est possible de s'abonner gratuitement à une newsletter. Par ce biais, un dossier pratique ainsi que des nouvelles fraîches sur des sujets de pointes sont envoyés tous les deux mois.

Afin de profiter de ces échanges d'expérience et trouver des réponses à ses préoccupations, il suffit de se rendre sur le site www.mobilservice.ch. (ado)

Exemple d'un dossier téléchargeable de «Mobilservice pratique»

Incitations au report modal lors de l'organisation d'événements

Toute commune est amenée un jour ou l'autre à organiser ou accueillir un événement (sportif, culturel, artistique, commercial, etc.) qui engendre un flux plus ou moins important de personnes.

Trop souvent, les trajets pour se rendre sur place ne sont pas pris en compte par les organisateurs, particulièrement lors de petits événements, et le réflexe voiture est encore très présent.

Afin de diminuer les différents impacts de ces déplacements et inciter les visiteurs au report modal, plusieurs alternatives au transport individuel motorisé peuvent facilement être proposées et mises en avant.

Le dossier développe les exemples de la Fête du Blé et du Pain à Echallens et du Lombric Festival à Giez. Il énumère une série de mesures à proposer, explique pourquoi et comment les mettre en place, le financement et la manière de procéder pour promouvoir les alternatives ainsi que les effets observés sur l'environnement, la société et l'économie.

www.mobilservice.ch



Finances communales

L'Autorité de surveillance des finances communales rappelle que les taux d'imposition communaux 2009, adoptés par le Conseil d'Etat, ont été publiés dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 9 décembre.

Consultation: avant-projet de Loi sur l'agriculture

L'avant-projet de Loi sur l'agriculture est en consultation jusqu'au 16 février 2009.

Ce texte remplacerait sept lois actuelles. Il vise à armer l'agriculture valdoise dans la perspective des changements à venir (ouverture des marchés et modification du soutien financier fédéral), tout en prenant en compte les principes du développement durable et en encourageant les synergies en matière de développement rural.

<http://www.vd.ch/fr/organisation/services/agriculture/loi-sur-lagriculture-avant-projet/>

Gestion des eaux et des déchets de chantiers

La nouvelle directive sur la gestion des eaux et des déchets de chantiers, DCPE 872, peut être téléchargée du site:

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/directives/>

Monuments et sites

Le 1er janvier, M. Laurent Chenu sera le nouveau conservateur cantonal des monuments et sites.

La section des monuments et sites est rattachée au Service immeubles, patrimoine et logistique (SI-PAL), elle a pour mission de veiller à la préservation du patrimoine bâti du canton, notamment en tenant à jour le recensement architectural, en proposant des mesures de protection (inscription à l'inventaire et classement), et en contrôlant les projets urbanistiques et de construction affectant le patrimoine bâti et paysager.

Depuis 15 ans, elle organise avec succès les journées européennes du patrimoine.

<http://www.vd.ch/fr/themes/culture/patrimoine-bati/journees-europeennes-du-patrimoine/>

Sites internet communaux: un modèle à disposition

Les communes qui souhaitent développer leur site internet à l'aide du logiciel libre Typo 3 en se basant sur le modèle du site de l'Etat de Vaud, peuvent le télécharger du site:

<http://www.vd.ch/fr/wwwvdch-et-typo3-modes-demploi/concevoir-un-site/modele-typo3/>

Ce modèle est mis à disposition gratuitement et sans conditions.

Harmonisation scolaire:

Participez au forum public HarmoS

Un forum public se déroulera dans le cadre du projet HarmoS,

samedi 31 janvier 2009 de 9h à 16h

Université de Lausanne (bâtiment Anthropole)

Le thème de la journée sera: «Quel avenir pour l'actuel cycle de transition: créer au primaire les années 7 et 8 d'HarmoS».

De nombreux intervenants se succéderont pour traiter des questions des filières au secondaire inférieur, des spécificités des enseignements primaire et secondaire ou encore du type d'enseignant-e-s pour ces années 7 et 8 d'HarmoS.

La participation à la journée est gratuite, y compris le repas de midi.

Vous pouvez vous inscrire

- par le site internet www3.dfj.vd.ch/harmos/inscription.php
- par téléphone au 021.316.31.65
- par courriel sur harmos@vd.ch.

Par ailleurs, les bulletins HarmoS no 2 et 3 sont disponibles à l'adresse:

www.vd.ch/harmos

Le numéro 3 contient le programme complet du forum. N'hésitez pas à le consulter et à le télécharger. (amn)